

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2419

3 octobre 2008

SOMMAIRE

AB Foods Luxembourg S.à r.l.	116104	Iteq Management Company S.A.	116066
Akeler Holdings S.A.	116073	Jimlux Soparfi S.A.	116099
ASF II Euro Stan	116075	Kaba Finance Luxembourg S.A.	116101
Axapem S.à r.l.	116074	Kalan Capital Special Opportunities (Global) Captive S.à r.l.	116086
Axibest Holding S.à r.l.	116068	Kalia S.A.	116077
Axibest Investholding S.à r.l.	116068	Kerrylux Soparfi S.A.	116085
Blassan Finance S.à r.l.	116081	Kulczyk Real Estate Holding S. à r.l.	116068
Bond Subco I S.à r.l.	116070	Leonardo Invest SA	116075
Bonnefont S. à r.l.	116074	Leonest	116075
BPT Hansa S.à r.l.	116108	Letzre	116112
Brandenburg Properties S.à r.l.	116070	LGIG Objekt Donau S.à r.l.	116109
B.S.K. Equipment Luxembourg	116108	LGIG Property D1 S.à r.l.	116109
Caret BGHH S.à r.l.	116068	Life Annuity Company	116067
Chicago Holding S.à r.l.	116111	Magerd S.A.	116084
CHICAGO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)	116111	Nautica S.A.	116100
Doba S.A.	116083	Octinvest S.A.	116077
East West Consulting Company S.A.	116081	Oplux II S.à r.l.	116107
Edimmo	116076	Oplux I S.à r.l.	116074
Edishare S.A.	116100	Orion Asset Germany III S.à r.l.	116102
Elhena	116100	Orion Asset Germany S.à r.l.	116102
EPI Oakwood Holding S.à.r.l.	116067	Redrose International Invest S.A.	116078
Financière E2 S.A.	116076	Robert Fleming (CIS) S.à r.l.	116106
Generalocation G.m.b.H.	116084	Sal. Oppenheim Construction S.à.r.l.	116108
Generalocation G.m.b.H.	116098	Sireo Immobilienfonds No. 5 Bonifatius S.à r.l.	116073
Generalocation G.m.b.H.	116085	STW Immo	116067
G.T. Immobilière S.A.	116072	Tiki Nui & ATCME S.C.	116078
ID & A S.à r.l.	116102	Vauban Alpha S.à r.l.	116075
"Immoplan-Benelux S.A."	116101	Vauban Lux S.à r.l.	116076
Inter-Commerce-Financing-Holding S.A.	116066		

Iteq Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.198.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 26 mai 2008 que:

- M. Carlo TAVORMINA, administrateur de la société, né le 24/10/1964 à Milan (Italie), demeurant professionnellement Via Passione 8 à 20122 MILAN (Italie) a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juin 2008 que:

- les démissions de Monsieur Marc MULLER et Madame Pascale LOEWEN de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

- la démission de M. Jean-Marc FABER demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne) demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société. Leurs mandats viendront échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

- la FIDUCIAIRE MARC MULLER SARL, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

- Le mandat du Commissaire aux comptes prendra effet à partir de la vérification des comptes annuels au 31 décembre 2007 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115091/655/34.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Inter-Commerce-Financing-Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.675.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2008

Il a été décidé à l'unanimité:

de nommer, avec effet au 1^{er} janvier 2008, Monsieur Erwin SCHRÖDER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, comme représentant permanent, chargé d'exercer, au nom et pour le compte de «INTER-COMMERCE-FINANCING HOLDING S.A.», les mandats d'administrateur et de gérant d'autres sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1^{er} septembre 2008.

Pour INTER-COMMERCE-FINANCING-HOLDING S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008119114/667/20.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2008, réf. DSO-CU00025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080136976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

EPI Oakwood Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.519.

—
Extrait des actes pris par l'associé unique de la société

Par acte en date du 31 décembre 2007, l'associé unique de la Société, EPI Orange Holdings Sarl a cédé ses 50 parts sociales de classe B dans la Société à:

WALK ABOUT-BETEILIGUNGS GMBH, une société de droit allemand, au capital de 25.000,- euros, avec siège social à Friedberger Landstrasse 8, 60322 Frankfurt am Main enregistré au Registre de Commerce en Allemagne sous le numéro HRB 84032,

A partir du 31 décembre 2007, les associés de la société sont:

- EPI Orange Holdings S.à r.l. détenant 450 parts sociales de classe A
- Walk About-Beteiligungs GmbH détenant 50 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115093/6902/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08239A. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

STW Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.172.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115094/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07603. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Life Annuity Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.869.

—
Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 7 décembre 2007

1. Madame Pollyanna WAN, née le 4 janvier 1968 à Hong Kong (République Populaire de Chine), demeurant à Marchwood, 42A Arbor Lane, Winnersh, Berkshire, RG41 5JD, Grande-Bretagne, est nommée gérante avec effet immédiat;

2. La démission de Monsieur Richard L. RODEN, consultant, né le 21 juin 1955 à Santos, Sao Paulo, Brésil, demeurant à 54, rue de Colinet, 1380, Lasne, Belgium, en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Crown Corporate Services

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008115096/2249/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Caret BGHH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.275.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2008.

Référence de publication: 2008115095/7091/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05422. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Kulczyk Real Estate Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 134.942.

Résultant du contrat de vente et d'achat d'actions en date du 25 juin 2008:

- Trust Invest Spolka Akcyjna, avec siège social à ul. Krucza 24/26, 00-526 Varsovie en Pologne vend la totalité de ses 235.454 actions ordinaires qu'elle détient dans la société Kulczyk Real Estate Holding S.à r.l. à Kulczyk Holding Spolka Akcyjna.

- Kulczyk Holding Spolka Akcyjna, avec siège social à ul. Krucza 24/26, 00-526 Varsovie en Pologne achète de Trust Invest Spolka Akcyjna les 235.454 actions ordinaires et détiendra en totalité 911.324 actions ordinaires dans Kulczyk Real Estate Holding S.à r.l.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008115098/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06785. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

**Axibest Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Axibest Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.373.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "AXIBEST HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.373, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 621 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relative à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "AXIBEST INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "AXIBEST INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de "AXIBEST INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), et la forme de société à responsabilité limitée."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008, Relation LAC/2008/32122. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008120206/211/77.

(080139971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Brandenburg Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.636.

Constituée par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1231 du 26 juin 2006.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brandenburg Properties S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008115100/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12981. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Bond Subco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.255.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of August.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

the company Bond Holdco I S.à r.l, a limited liability company with its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.256,

duly represented by Ms Laetitia Fenain, attorney-at-law, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal given on August 18, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The presaid Bond Holdco I S.à r.l. is the sole member of the company Bond Subco I S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.255, incorporated by a deed of the undersigned notary dated July 4, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1940 of August 7, 2008.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it took in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolved to amend article 5 of the articles of association so that the article reads as follows:

The subscribed share capital is set at twelve thousand Pounds Sterling (12,000 GBP) represented by twelve thousand (12,000) corporate units with a par value of one Pound Sterling (1 GBP) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The authorised capital is fixed at one hundred fifty million Pounds Sterling (150,000,000 GBP) to be divided into one hundred fifty million (150,000,000) corporate units with a par value one Pound Sterling (1 GBP) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the amended articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Second resolution

The sole member of the Company resolved to authorize any lawyer of the law firm Wildgen Luxembourg to take all the necessary and incidental action relative to these resolutions.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille huit, le dix-huit août.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Bond Holdco I S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.256,

dûment représentée par Maître Laetitia Fenain, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 août 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La prénommée Bond Holdco I S.à r.l. est l'associé unique de la société Bond Subco I S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.255, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1940 du 7 août 2008.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle a prises en sa qualité d'associé unique de la société:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille livres sterling (12.000 GBP) représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions de livres sterling (150.000.000 GBP) représenté par cent cinquante millions (150.000.000) de parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1 GBP) chacune.

Le(s) gérant(s) sont autorisés et mandatés pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de la modification des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'autoriser tout avocat de l'étude Wildgen Luxembourg à entreprendre toute action nécessaire ou incidente en relation avec les résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Fenain, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2008. Relation: LAC / 2008 / 34410. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008116966/212/118.

(080135721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

G.T. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.719.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2008

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2008, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur A.

- De pourvoir au poste d'administrateur A, la personne suivante:

* Monsieur Dimitri Holderbach, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur A prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

Dès lors le conseil d'administration se compose de la façon suivante:

* Monsieur Enrico Van Erkelens - A Director;

* Monsieur Dimitri Holderbach - A Director;

* Monsieur Flavio Marzona - B Director.

- De transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour G.T. IMMOBILIERE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121291/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Bonifatius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.048.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 14 août 2008, que

- Monsieur Uwe Druckenmüller, nommé par erreur lors de la constitution de la Société, a été rayé comme gérant de la Société avec effet rétroactif au 16 mai 2007 et que

- Monsieur Jost-Albrecht Nies, né le 26 avril 1971 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant professionnellement au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet rétroactif au 16 mai 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Wolfgang A. Baertz
- M. Detlef Niezgodka
- Dr. Bernd Wieberneit
- M. Jost-Albrecht Nies
- Dr. Hilmar Friedrich Rust
- Dr. Rolf Sutter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008117055/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Akeler Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 64.047.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 juillet 2008

1. La démission de Monsieur Philippe Van der Beken a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2008.

2. Monsieur Dominique Prince, gérant, né le 29 octobre 1978 à Malmedy, en Belgique, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe Van der Beken, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 1^{er} juillet 2008.

3. La démission de Monsieur Jean-Louis Camuzat a été acceptée avec effet au 26 juin 2008.

4. Monsieur Andreas Demmel, gérant, né le 11 avril 1969 à Munich en Allemagne, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Camuzat, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend avec effet au 26 juin 2008.

5. La démission de Monsieur Jeffrey Mark Pulsford a été acceptée avec effet au 30 juin 2008.

Le conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

- Dominique Prince (administrateur)
- Andreas Demmel (administrateur)
- Nigel Pope (administrateur)

Pour publication

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008117515/1649/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10378. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.072.

—
Extrait de la résolution prise par lors du conseil de gérance le 2 septembre 2008:

- le conseil de gérance a confirmé le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Louis Camuzat au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008117493/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Bonnefont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.517.

—
Extrait de la résolution prise par lors du conseil de gérance le 2 septembre 2008:

- le conseil de gérance a confirmé le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Louis Camuzat au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008117500/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Oplux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 117.300,00.**Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 116.547.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants, à savoir John Broadhurst Mills et Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

- Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121431/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

ASF II Euro Stan, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.498.

Extrait de la résolution prise par lors du conseil de gérance le 2 septembre 2008:

- le conseil de gérance a confirmé le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Louis Camuzat au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008117504/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Vauban Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 130.606.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique à Luxembourg le 1^{er} septembre 2008

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes;
de ses fonctions de Gérant.

- L'Assemblée Générale décide de nommer:

* M. Thierry Grosjean né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes;

en tant que nouveau Gérant en remplacement du Gérant démissionnaire et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vauban Alpha S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008117510/6654/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Leonest, Société Anonyme,
(anc. Leonardo Invest SA).**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.325.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119113/825/13.

Enregistré à Diekirch, le 10 septembre 2008, réf. DSO-CU00079. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080136979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Vauban Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.617.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique à Luxembourg le 4 septembre 2008

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes;

de ses fonctions de Gérant.

- L'Assemblée Générale décide de nommer:

* M. Thierry Grosjean né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes;

en tant que nouveau Gérant en remplacement du Gérant démissionnaire et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vauban Lux S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008117512/6654/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

*(080136318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.***Financière E2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 136.234.

—
Extrait de la résolution prise par lors du conseil de d'administration le 2 septembre 2008:

- le conseil d'administration a confirmé le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Louis Camuzat au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008117516/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

*(080136355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.***Edimmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 87.225.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15/09/2008.

Jean-Marie GASPARD

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008119111/800663/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 2008, réf. DSO-CU00127. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080137267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Octinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 121.527.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21 août 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OCTINVEST S.A tenue le 21 août 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Mme Marie Louise SCHMIT, de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- Me Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 41, av. de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008117864/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Kalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 58.703.

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme KALIA S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade (matr. 1997 2204 946),

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n°366 du 9 juillet 1997, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.703.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yvan CRAB, commerçant, demeurant à H-2643 Nagyörzsöny, Ganádpusztá, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume Marth, demeurant à Holler.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présences, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Révocation et Nomination d'un administrateur

- Transfert du siège social de la société de son siège actuel dans la Commune de Dudelange et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts;

- fixation du siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Paul MULLER, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, de son poste d'administrateur et de nommer en son remplacement comme administrateur la société anonyme EAST

WEST VENTURE CAPITAL (anciennement RILUX SOPARFI SA) ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, qui terminera son mandat.

2) L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce et de modifier en conséquence l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Le siège de la société sera à Dudelange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents (500.- €) euros.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Y. CRAB, G. HESS, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2008. DIE/2008/4271. — Reçu douze euros. EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 28 juillet 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008119098/4917/48.

(080137674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Redrose International Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21 août 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société REDROSE INTERNATIONAL INVEST S.A tenue le 21 août 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Mme Marie Louise SCHMIT, de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 41, av. de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008117865/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Tiki Nui & ATCME S.C., Société Civile.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg E 3.951.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le 26 août

A comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois TIKI-NUI AUTOMATION S.A., établie et ayant son siège à 8, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.578

Ici représentée par M^e Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 4 août 2008

2) La société anonyme de droit luxembourgeois ATCME S.A., établie et ayant son siège à 8, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.739

Ici représentée par M^e Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 4 août 2008

lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

Objet social - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 2. La société a pour objet la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de l'activité de ses membres tout en veillant à l'indépendance technique et morale de chaque associé.

Elle peut notamment acquérir, louer, échanger les installations et appareillages nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire,

La société pourra en outre, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants de la société pourront transférer le siège de la société à l'intérieur de la municipalité dans laquelle le siège aura été fixé.

Art. 4. La société prend la dénomination de TIKI NUI& ATCME S.C

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours à la date de ce jour.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Capital social

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

TIKI NUI AUTOMATION S.A., prénommée, cinquante parts sociales	50
ATCME S.A., prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Le capital social pourra atout moment être modifié par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.

Parts sociales

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Toutefois, aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part.

Les copropriétaires indivis, ainsi que les nu-proprétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Faute d'accord sur ce point, l'exercice des droits attachés à ces parts pourra être suspendu.

Gérance

Art. 11. La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour administrer les biens et affaires de la société conformément à l'objet social.

Le ou les gérants peuvent donner mandat à un tiers pour un ou plusieurs objets déterminés et pour une durée limitée.

Assemblée Générale - Décision collective

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant. Cette convocation contiendra l'ordre du jour.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet la modification des statuts de la société ne peuvent être prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sociaux seront arrêtés et le ou les gérants dresseront un inventaire des valeurs actives et passives de la société.

L'assemblée générale annuelle des associés devra se tenir dans les six mois de la clôture des comptes annuels de la Société, sur convocation du ou des gérants.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 18. La décision de dissoudre la société relève de la compétence de l'assemblée générale des associés, et doit être prise à la majorité des trois quart des associés.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les comparants susnommés ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling;
- 2) Sont nommés gérants de la société Messieurs Jean Claude MAREST, gérant de société, demeurant à F-14790 Verson (France) 17, rue Bel Air, et Thierry DIRANYAN, Dirigeant d'entreprises, demeurant à 11 bis, rue Joseph Guerbigny F-95400 Villiers Le Bel.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des deux gérants.
- 4) Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Signature.

Référence de publication: 2008121380/1729/118.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04812. - Reçu 35,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Blassan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 81.926.

—
EXTRAIT

En date du 3 septembre 2008, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- M. Helmut Tschütscher, avec adresse au 11 Werdenberger, FL-9490 Vaduz, a été nommé nouveau gérant avec effet au 19 août 2008.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008121551/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

East West Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 86.556.

—
L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A. (matr.:2002 22 06 649) ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.556,

constituée sous la dénomination «EAST WEST FOOD COMPANY S.A.» aux termes d'un acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 20 mars 2002, publiée au Mémorial C numéro 932, du 19 juin 2002, page 44691, ayant changée de dénomination aux termes d'un acte reçu par le même notaire en date du 21 juillet 2004, publiée au Mémorial C numéro 1075, du 26 octobre 2004, page 51568 et ayant changée de siège suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juin 2006, publiée au Mémorial C numéro 1773, du 22 septembre 2006, page 85058.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yvan CRAB, commerçant, demeurant à H-2643 Nagybörszöny, Ganádpusztá, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume MARTH, employé privé, demeurant à L-9962 Holler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant à Ettelbruck.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présences, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire.

La liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a) Approbation des projets de fusion par absorption par la société EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A. des sociétés suivantes:

- 1) AITC SOPARFI S.A.
- 2) CREC S.A.H.
- 3) EUROPE VENTURE CAPITAL HOLDING
- 4) INTERNATIONAL TRUST COMPANY HOLDING S.A.

- 5) MAESTRO CONCERTS S.A.
- 6) KILUX SOPARFI S.A.
- 7) MARLON SA
- 8) RELANO HOLDING S.A.H.

- b) Changement d'adresse
- c) Révocation et nomination d'administrateurs

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constate à l'unanimité que les projets de fusion et les décisions des assemblées générales ont été publiées au Mémorial C pour:

- 1) AITC SOPARFI S.A. le 4 avril 2008 Numéro 828 à la page 39730;
- 2) CREC S.A.H. le 3 avril 2008 Numéro 816 à la page 39161;
- 3) EUROPE VENTURE CAPITAL HOLDING le 4 avril 2008 Numéro 827 à la page 39694;
- 4) INTERNATIONAL TRUST COMPANY HOLDING S.A. le 3 avril 2008 Numéro 818 à la page 39256;
- 5) MAESTRO CONCERTS S.A. le 3 avril 2008 Numéro 816 à la page 39166;
- 6) KILUX SOPARFI S.A. le 3 avril 2008 Numéro 808 à la page 38758;
- 7) MARLON S.A. le 4 avril 2008 Numéro 828 à la page 39725;
- 8) RELANO HOLDING S.A.H. le 4 avril 2008 Numéro 828 à la page 39720;

Que donc plus d'un mois s'est écoulé depuis ces publications;

Que la société EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A est le seul actionnaire de toutes ces sociétés;

Que tous les actionnaires reconnaissent qu'ils ont eu le droit pendant plus d'un mois de prendre connaissance au siège social de la société du projet de fusion, des comptes annuels et des rapports de gestion des trois dernières années des sociétés qui fusionnent et de l'état comptable (bilan consolidé) arrêté au 31 octobre 2007.

L'assemblée générale constate que les décisions concordantes favorables aux fusions projetées sont intervenues et décide donc par les présentes, l'absorption des sociétés prédésignées

- 1) AITC SOPARFI S.A.
- 2) CREC S.A.H.
- 3) EUROPE VENTURE CAPITAL HOLDING
- 4) INTERNATIONAL TRUST COMPANY HOLDING S.A.
- 5) MAESTRO CONCERTS S.A.
- 6) KILUX SOPARFI S.A.
- 7) MARLON SA
- 8) RELANO HOLDING S.A.H.

par la société EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A., et par conséquent l'ensemble des patrimoines tant actifs que passifs de ces sociétés est transmis à la société absorbante, les sociétés absorbées ont cessé d'exister et leurs actions sont annulées.

Ces absorptions n'auront d'effet à l'égard des tiers au jour de leur publication au Mémorial.

Le notaire soussigné atteste pour les avoir vérifiées l'existence et la légalité des actes et formalités de toutes les sociétés en cause et du projet de fusion.

b) L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce et de modifier en conséquence l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Le siège de la société sera à Dudelange.

c) L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Paul MULLER, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, et la société START 56 Sarl, ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, de leurs postes d'administrateurs de la société et de nommer en leur remplacement comme administrateurs de la société:

- 1) Madame Maria MISKOLCZI, avocat, demeurant à H-2643 Nagyörzsöny, Ganàpuszta;
- 2) la société WEPAS HOLDING SA, ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Y. CRAB, G. MARTH, M. REBIEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2008. DIE/2008/4257. — Reçu douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 septembre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008119099/4917/93.

(080137677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Doba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 94.316.

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme DOBA S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade (matr. 2004 2215 016),

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n°793 du 29 juillet 2003, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.316.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yvan CRAB, commerçant, demeurant à H-2643 Nagyörzsöny, Ganápuszta, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume Marth, demeurant à Holler.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présences, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Révocation et Nomination d'un administrateur

- Transfert du siège social de la société de son siège actuel dans la Commune de Dudelange et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts;

- fixation du siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale décide de révoquer la société anonyme WEPAS HOLDING A.G., ayant son siège social à Diekirch, 50, Esplanade de son poste d'administrateur et de nommer en son remplacement comme administrateur la société anonyme EAST WEST VENTURE CAPITAL (anciennement RILUX SOPARFI SA) ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, qui terminera son mandat.

2) L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce et de modifier en conséquence l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Dudelange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents (500.- €) euros.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Y. CRAB, G. HESS, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2008. DIE/2008/4276. — Reçu douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 12 septembre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008119100/4917/48.

(080137679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Generalocation G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 61.

R.C.S. Luxembourg B 104.459.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119106/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2008, réf. DSO-CU00105. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080137875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Magerd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 94.317.

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme MAGERD S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade (matr. 2004 2215 024),

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n°793 du 29 juillet 2003, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.317.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yvan CRAB, commerçant, demeurant à H-2643 Nagyörzsöny, Ganádpusztá, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume Marth, demeurant à Holler.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présences, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Révocation et Nomination d'un administrateur

- Transfert du siège social de la société de son siège actuel dans la Commune de Dudelange et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts;

- fixation du siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale décide de révoquer la société anonyme WEPAS HOLDING A.G., ayant son siège social à Diekirch, 50 Esplanade de son poste d'administrateur et de nommer en son remplacement comme administrateur la société anonyme EAST WEST VENTURE CAPITAL (anciennement RILUX SOPARFI SA) ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, qui terminera son mandat.

2) L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce et de modifier en conséquence l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Dudelange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents (500.- €) euros.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Y. CRAB, G. HESS, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2008. DIE/2008/4277. — Reçu douze euros. EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 12 septembre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008119101/4917/48.

(080137681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Generalocation G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 61.

R.C.S. Luxembourg B 104.459.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119107/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2008, réf. DSO-CU00106. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080137873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Kerrylux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 98.596.

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme KERRYLUX SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade (matr. 1997 2202 501),

constituée sous la dénomination AEGIS PRODUCTIONS S.A. aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand UN-SEN, de résidence à Diekirch, en date du 19 février 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 259 du 28 mai 1997, ayant changé sa dénomination suivant acte du notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch en date du 9 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n°2436 du 29 décembre 2006, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.596.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yvan CRAB, commerçant, demeurant à H-2643 Nagyörzsöny, Ganádpusztá, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume Marth, demeurant à Holler.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présences, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Révocation et Nomination d'un administrateur

- Transfert du siège social de la société de son siège actuel dans la Commune de Dudelange et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts;

- Fixation du siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale décide de révoquer la société anonyme WEPAS HOLDING A.G. (no. RCS B93.280), ayant son siège social à L-9227 Diekich, 50 Esplanade, de son poste d'administrateur, et de nommer en son remplacement comme administrateur, la société anonyme EAST WEST VENTURE CAPITAL (anciennement RILUX SOPARFI SA) (no. RCS B115.673), ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, qui terminera son mandat.

2) L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce et de modifier en conséquence l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Le siège de la société se trouvera à Dudelange.

116086

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents (500.- €) euros.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Y. CRAB, G. HESS, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2008. DIE/2008/4274. — Reçu douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 12 septembre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008119102/4917/50.

(080137682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) Captive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.637.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 138.965, duly represented by Nicolas Goulet, maître en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 September 2008.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - duration - purpose - registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Kalan Capital Special Opportunities (Global) Captive S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - shares - register of shareholders - ownership and transfer of shares**Art. 5. Share capital.**

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500), consisting of five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.
- 6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

- 7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members

of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - profits - interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2008.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, aforementioned.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 2,000.-.

Resolution of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at five (5).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Haukur Hardarson, born on 22 November 1962, in Reykjavik (Iceland) professionally residing at 5 Savile Row, London W1S, United Kingdom;

b) Tom Reilley, born on 9 March 1972, in the United States of America, professionally residing at 5 Savile Row, London W1S, United Kingdom;

c) Jeremy Swindell, born on 23 June 1967, in the United Kingdom professionally residing at 5 Savile Row, London W1S, United Kingdom;

d) Isabelle Lebbe, lawyer, born on 6 October 1967 in Saint-Josse-Ten-Noode (Belgium), professionally residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

e) Yves Lacroix, lawyer, born on 20 April 1972 in Rocourt (Belgium), professionally residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2008 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 138.965, dûment représentée par Nicolas Goulet, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 septembre 2008.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Kalan Capital Special Opportunities (Global) Captive S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute

autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - parts sociales - registre des associés - propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession d'action doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons

de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - bénéfices - dividendes provisoires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires, sous réserve que (i) des comptes provisoires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et paiement

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, susnommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000.-.

Décisions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à cinq (5).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:
 - a) Haukur Hardarson, né le 11 novembre 1962, à Reykjavik (Iceland), résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres W1S, Royaume-Uni;
 - b) Thomas Reilley, né le 9 mars 1972, aux Etats-Unis d'Amérique résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres W1S, Royaume-Uni;
 - c) Jeremy Swindell, né le 23 juin 1967, au Royaume-Uni, résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres W1S, Royaume-Uni;
 - d) Isabelle Lebbe, née le 6 octobre 1967, à Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
 - e) Yves Lacroix, né le 20 avril 1972, à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2008 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.
4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a été signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GOULET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37301. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008121829/242/694.

(080141664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Generalocation G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 61.

R.C.S. Luxembourg B 104.459.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119108/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2008, réf. DSO-CU00107. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080137871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Jimlux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 118.061.

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme JIMLUX SOPARFI S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade (matr. 2006 2218 895),

constituée sous la dénomination PATLUX SOPARFI S.A. aux termes d'un acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n°1855 du 4 octobre 2006, ayant changé sa dénomination suivant acte du même notaire en date du 9 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n°2436 du 29 décembre 2006, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.061.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yvan CRAB, commerçant, demeurant à H-2643 Nagybörszöny, Ganápuszta, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume MARTH, demeurant à Holler.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présences, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Révocation et Nomination d'un administrateur

- Transfert du siège social de la société de son siège actuel dans la Commune de Dudelange et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts;

- fixation du siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale décide de révoquer la société anonyme WEPAS HOLDING A.G., ayant son siège social à Diekich, 50 Esplanade de son poste d'administrateur et de nommer en son remplacement comme administrateur la société anonyme EAST WEST VENTURE CAPITAL (anciennement RILUX SOPARFI SA) ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, qui terminera son mandat.

2) L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce et de modifier en conséquence l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Dudelange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents (500.- €) euros.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Y. CRAB, G. HESS, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2008. DIE/2008/4275. — Reçu douze euros. EUR 12.-.

Le Receveur (signé): ...

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 12 septembre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008119103/4917/50.

(080137684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Edishare S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 68.304.

EXTRAIT

Résolution 36/07

Le Conseil prend acte de la décision du Conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, de modifier la nomenclature des rues: à partir du 1^{er} novembre 2007, l'adresse du siège social est désignée comme suit: L-9991 Weiswampach, Am Hock, 2.

Weiswampach, le 03 novembre 2007.

Pour extrait certifié sincère et conforme

Eugène Moutschen

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008119109/800632/18.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2008, réf. DSO-CN00001. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080137277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Nautica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.570.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 8. August 2008 um 11.00 Uhr

Mandatsänderung

Die Versammlung stellt fest, dass sich der Wohnsitz von Herrn Willem Hendrik MACLEANEN, geboren am 27.12.1961 in NL-Haaften, geändert hat in L-5401 Ahn, 5, route du Vin.

Herr Willem Hendrik MACLEANEN, geboren am 27.12.1961 in NL-Haaften, wohnhaft in L-5401 Ahn, 5, route du Vin, legt sein Mandat am heutigen Tage als Delegierter des Verwaltungsrates nieder. Frau Sandy PIUS, geboren am 06.01.1977 in B-Antwerpen, wohnhaft in B-2170 Merksem, Pauwstraat 36, legt ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied am heutigen Tage nieder.

Frau Sandy Pius wird ersetzt durch Frau Sheila PIUS, geboren am 01.01.1978 in Ei-Antwerpen, wohnhaft in B-2900 Schoten, Lode Vleeshouwerslaan 58. Ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied endet bei der Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Gemäß Artikel 11 der Statuten und Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 erlaubt die Generalversammlung dem Verwaltungsrat seine Befugnisse zur täglichen und technischen Geschäftsführung an Frau Sheila PIUS, geboren am 01.01.1978 in B-Antwerpen, wohnhaft in B-2900 Schoten, Lode Vleeshouwerslaan 58, zu übertragen. Sie kann als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt werden und die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2008121547/832/28.

Enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2008, réf. DSO-CU00136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080140921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Elhena, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 87.137.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15/09/2008.
Etienne PROESMANS
Administrateur délégué

Référence de publication: 2008119112/800630/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 2008, réf. DSO-CU00126. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080137265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

"ImmoPlan-Benelux S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 7, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.038.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119115/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2008, réf. DSO-CU00103. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080137880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Kaba Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.794.

Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue extraordinairement le 20 août 2008

- M. Werner STADELMANN, Responsable Financier, demeurant au Solarstrasse 7, CH-8834 Schindellegi, M. Kurt NIEDERHAUSER, Corporate Controller, demeurant au Soligantenerstrasse 31, CH-8180 Bülach, M. David RATCLIFFE, Avocat, demeurant in Hohfuristrasse 5, CH-8180 Bülach, comme Administrateurs de classe A, et M. Carlo SCHLESSER, licencié en Hautes Etudes Fiscales, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mme Corinne BITTERLICH, Juriste, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Mme Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme Administrateurs de Catégorie B pour une nouvelle durée de un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en rapport avec l'examen des comptes annuels au 30 juin 2008.

- La société PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire en rapport avec les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting: held at the Registered Office extraordinarily on August 20th, 2008

- Mr Werner STADELMANN, Chief Financial Officer, residing at Solarstrasse 7, CH-8834 Schindellegi, Mr Kurt NIEDERHAUSER, Corporate Controller, residing at Soligantenerstrasse 31, CH-8180 Bülach, Mr David RATCLIFFE, Lawyer, residing in Hohfuristrasse 5, CH-8180 Bülach, as Category A Directors, and Mr Carlo SCHLESSER, licencié en Hautes Etudes Fiscales, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mrs Corinne BITTERLICH, Jurist, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and Mrs Antonella GRAZIANO, Private Employee, residing professionally at 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, as Category B Directors for a new term of one year until the Annual General Meeting in relation with the examination of the annual accounts as at June 30th 2008.

- The company PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, be re-elected as Statutory Auditor for a new term of one year until the Annual General Meeting with the examination of the annual accounts as at June 30th, 2008.

Luxembourg, August 20th, 2008

For true copy
UNICAN LUXEMBOURG S.A.
Signature / Signature
Director / Director

Référence de publication: 2008121407/795/40.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05221. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

ID & A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 22, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 96.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 septembre 2008.

Pour la gérance
Signature

Référence de publication: 2008119116/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2008, réf. DSO-CU00109. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080137444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Orion Asset Germany III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orion Asset Germany S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 121.676.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the second day of September.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

"Orion Master III Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.853. (the "Shareholder"),

here represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 August 2008;

said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of "Orion Asset Germany S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, pre-named, on 17 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2439 of 29 December 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 121.676 and whose articles of association have never been amended since its incorporation (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the Company's name into "Orion Asset Germany III S.à r.l.".

2. To amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

has requested the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the Company's name into "Orion Asset Germany III S.à r.l."

Second resolution

The Shareholder resolves to amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

"The Company will exist under the name of "Orion Asset Germany III S.à r.l."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

«Orion Master III Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853. (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Laurent Schummer, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 août 2008;

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «Orion Asset Germany S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, le 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2439, le 29 décembre 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121.676 et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés depuis sa constitution (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société en «Orion Asset Germany III S.à r.l.».

2. Modification de l'article 1^{er}, deuxième alinéa, des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à adopter au point 1 de l'ordre du jour.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société en «Orion Asset Germany III S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société adopte la dénomination de «Orion Asset Germany III S.à r.l.».

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'a la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'a la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11416. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 septembre 2008.

Jean-Joseph Wagner.

Référence de publication: 2008119125/239/93.

(080138225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 520.103.200,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.457.

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth of August.

Before Us, Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company ABF (UK) Limited, a company validly existing as a private limited company under the laws of England and Wales, with registered office at Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London W1K 4QY (Great-Britain), registered with the Companies House under number 00314913, duly represented by Maître Michel BULACH, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in London, on August 28th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the company AB Foods Luxembourg S. à r.l., a company validly existing as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (RCS Luxembourg) under number B 89.457, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, on 10 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1682 dated 23 November 2002, which articles of association have been amended by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, prenamed, on 28 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 11 dated 6 January 2003, by a deed received by the undersigned notary on 16 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2653 dated 20 November 2007, by a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 12 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2484 dated 2 November 2007, and for the last time by a deed of the undersigned notary on 29 August 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party, represented as here above stated, requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole shareholder of the Company:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the opening and closing dates of the Company's accounting year so that it shall henceforth begin on the thirty-first day of August of each year and shall terminate on the thirtieth day of August of the following year, with the exception of the accounting year, which began on the twelfth day of March two thousand and eight and shall terminate on the thirtieth day of August two thousand and eight.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 15 of the Articles of Association of the Corporation so as to reflect the said change, as follows:

" **Art. 15.** The Company's accounting year begins on August thirty-one and ends on August thirty of the following year."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder representing appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société ABF (UK) Limited, une société dûment constituée sous la forme d'une private limited company de droit anglais, ayant son siège social à Weston Centre, 10 Grosvenor Street, Londres W1K 4QY (Grande-Bretagne), immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 00314913, dûment représentée par Maître Michel BULACH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 28 août 2008.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société AB Foods Luxembourg S. à r.l., une société dûment constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.457, constituée selon acte reçu par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1682 du 23 novembre 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, préqualifié, le 28 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 11 du 6 janvier 2003, par un acte reçu par le notaire instrumentant le 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2653 du 20 novembre 2007, par un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, préqualifié, le 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2484 du 2 novembre 2007, et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant le 29 août 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

Laquelle comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique a décidé de changer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il débutera désormais le trente-et-unième jour d'août de l'année et qu'il se clôturera le trentième jour d'août de l'année suivante, à l'exception de l'exercice social qui a débuté le douzième jour de mars deux mille huit et qui se terminera le trentième jour d'août deux mille huit.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'Article 15 des statuts de la Société afin de refléter le prédit changement comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le 31 août et se termine le 30 août de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008, LAC/2008/36337. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008121255/5770/97.

(080140862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Robert Fleming (CIS) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 47.085.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eighth of August.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Graham A. GOODHEW, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

acting as a special proxyholder of

- "J.P. Morgan EU Holdings Limited", having its registered office at 125 London Wall, EC 2Y 5AJ London,

- "JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

hereafter referred to as "the principals",

by virtue of two proxies, hereto annexed.

The proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That ROBERT FLEMING (CIS) S.à r.l., incorporated by notarial deed on March 23, 1994, published in the Mémorial C number 261 of July 2, 1994.

II.- That the articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on March 30, 2001, published in the Mémorial C number 1061 of November 24, 2001.

III.- That the subscribed capital of the company is fixed at NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 9,801,500.-) divided into THREE HUNDRED AND NINETY-TWO THOUSAND AND SIXTY (392,060) shares (the "Shares") of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each, entirely paid in.

IV.- That the principals are sole owners of all the shares of said company.

V.- That the principals, being sole shareholders of the company "ROBERT FLEMING (CIS) S.à r.l." have decided to proceed to the dissolution of the said company.

VI.- That the principals declare to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "ROBERT FLEMING (CIS) S.à r.l.", prementioned.

VII.- That the principals declare to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assume responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VIII.- That the principals fully grant discharge to the board of managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of "JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l.", 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg.

On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Graham A. GOODHEW, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de

- "J.P. Morgan EU Holdings Limited", ayant son siège social au 125 London Wall, EC 2Y 5AJ Londres,

- «JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

ci-après dénommé : «les mandants»,

en vertu de deux procurations, ci-annexées.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société ROBERT FLEMING (CIS) S. à r. l., constituée suivant acte notarié, le 23 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 261 du 2 juillet 1994.

II.- Que les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 1061 du 24 novembre 2001.

III.- Que le capital social s'élève à NEUF MILLIONS HUIT CENT UN MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 9.801.500,-), divisé en TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SOIXANTE (392.060) parts sociales (les «parts sociales») de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

IV.- Que les mandants sont les seuls propriétaires de toutes les parts sociales de ladite société.

V.- Que les mandants, étant les seuls associés de la société «ROBERT FLEMING (CIS) S.à r.l.», ont décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

VI.- Que les mandants déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «ROBERT FLEMING (CIS) S.à r.l.», prédésignée.

VII.- Que les mandants déclarent en outre reprendre tous les actifs et passifs de la société dissoute et assumer toute responsabilité pour le passif connu et/ou inconnu de la société et pour tout le passif de la société qui vis-à-vis des tiers n'a pas encore été apuré ou qui n'a pas encore été pris en compte dans la situation financière de la société.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les membres du conseil de gérance de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans dans les locaux de la société "JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l.", 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte passé à Senningerberg.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. A. GOODHEW, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2008. Relation : EAC/2008/10820. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2008.

Jean-Joseph Wagner.

Référence de publication: 2008119128/239/88.

(080138085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Oplux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.300,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.638.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants, à savoir John Broadhurst Mills et Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

- Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121433/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

B.S.K. Equipment Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 121.699.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119406/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01696. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

BPT Hansa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 120.957.

Extrait des résolutions du conseil de gérance, tenu à Luxembourg, le 29 mai 2008

Il résulte du PV des résolutions du conseil de gérance tenu en date du 29 mai 2008 que le siège social de la société BPT Hansa S.à r.l. a été transféré au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Grégory MAGHE / Christoph LANZ

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008119932/1183/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Sal. Oppenheim Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.421.

Notification de cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 5 août 2008, entre SAL. OPPENHEIM Jr & Cie S.C.A, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, à L-2180 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 492, et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906, l'actionariat de SAL. OPPENHEIM CONSTRUCTION S.à r.l se compose comme suit:

- SAL. OPPENHEIM Jr & Cie S.C.A, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, à L-2180 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 492

Détenant 100 parts sociales

Pour la Société

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008121077/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**LGIG Objekt Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LGIG Property D1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.329.

In the year two thousand eight, on the twelfth day of the month of August.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", a limited liability company or société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B-118.529,

here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 8 August 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG Property D1 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130.329, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 31, 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1936 of 10 September 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on November 15, 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 41 of 8 January 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to modify the denomination of the Company into "LGIG Objekt Donau S.à r.l."

As a consequence, Article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 1. "There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LGIG Objekt Donau S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and forty-seven thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 247.425.-), so as to raise it from its current amount of two hundred and eighty-four thousand one hundred euro (EUR 284.100.-) up to five hundred and thirty-one thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 531.525.-) through the issue of nine thousand eight hundred and ninety-seven (9.897) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in cash for a total amount of two hundred and seventy-two thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 272,175.-).

The total contribution of two hundred and seventy-two thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 272,175.-) will be allocated as follows: (i) two hundred and forty-seven thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 247.425.-), will be allocated to the share capital of the Company and (ii) twenty-four thousand seven hundred and fifty euro (EUR 24.750.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The Company's share capital is set at five hundred and thirty-one thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 531.525.-) represented by twenty-one thousand two hundred and sixty-one (21.261) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.529, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 août 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LGIG Property D1 S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.329, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 31 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1936 du 10 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 8 janvier 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «LGIG Objekt Donau S.à r.l.».

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LGIG Objekt Donau S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quarante-sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 247.425.-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-quatre mille cent euros (EUR 284.100.-) à un montant de cinq cent trente et un mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 531.525.-) par l'émission de neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (9.897) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.», prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de deux cent soixante-douze mille cent soixante-quinze euros (272.175.- EUR).

L'apport de deux cent soixante-douze mille cent soixante-quinze euros (272.175.- EUR) sera alloué comme suit: deux cent quarante-sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 247.425.-) au capital social et vingt-quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 24.750.-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de cinq cent trente et un mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 531.525.-) représentée par vingt et un mille deux cent soixante et une (21.261) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL , J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 août 2008. Relation: EAC/2008/10967. — Reçu mille trois cent soixante Euros quatre-vingt-huit Cents (272.175.- à 0,5%= 1.360,88.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008119946/239/116.

(080138739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**CHICAGO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF),
(anc. Chicago Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.492.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CHICAGO HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.492, constituée suivant acte reçu le 18 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 423 du 17 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relative à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "CHICAGO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "CHICAGO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de "CHICAGO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF) et la forme de société à responsabilité limitée."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008. Relation LAC/2008/32115. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008120197/211/76.

(080139713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Letzre, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.760.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées du 7 juillet 2008

Troisième résolution

«1) Le Conseil prend acte de la démission de Madame Marie LAMBILLON de son mandat d'Administrateur de la société.

2) Le Conseil coopte Madame Isabelle GONNER, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Madame Marie LAMBILLON, Administrateur démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale.»

Pour la société LETZRE

Aon Captive Services Group (EUROPE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121086/682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.